

ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR
LE PROJET DE VALORISATION DU « LAC VERT » EN ESPACE
DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES SUR
LA COMMUNE DE BIGANOS.

COMMUNE DE BIGANOS (33380)

Du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021

RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le présent document comprend :

- Le Rapport du Commissaire Enquêteur.
- Les Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur.

I - OBJET DE L'ENQUÊTE :

Lors de fortes pluies récurrentes, les réseaux de la commune de Biganos connaissent de graves dysfonctionnements.

Le quartier de Cameleyre, constitué de lotissements et caractérisé par une imperméabilisation des sols, est particulièrement impacté par les inondations qui affectent les voiries et les propriétés ainsi que le réseau d'eaux usées qui est rapidement saturé.

Le but du projet est d'utiliser le Lac Vert situé à proximité pour réguler les eaux de pluie, assurer la protection des infrastructures et la qualité des eaux.

II - PRÉSENTATION DU PROJET :

A/ Description du site

Le Lac Vert, retenu dans le projet comme espace de régulation des eaux pluviales, était à l'origine un site d'exploitation d'une gravière.

Actuellement, l'usage principal de ce plan d'eau est la pêche de loisir, où cette pratique est regroupée au sein de l'association agréée « Brochet Boïen ». On note également des activités de type randonnées et un boulodrome à proximité.

B/ Localisation

Le Lac Vert est situé en entrée de ville, au Nord-Est de la commune, inséré dans une zone pavillonnaire, le long de l'avenue de la Côte d'Argent (RD 650) reliant Bordeaux à Arcachon.

Inscrit au PLU en zone NL, les parcelles cadastrées numéro BM 25 et BM 136 d'une superficie totale de 8,77 hectares.

C/ Caractéristiques du projet.

Le schéma directeur des eaux pluviales a identifié des incohérences hydrauliques provoquant des perturbations sur l'assainissement de la commune de Biganos, plus particulièrement dans le quartier de Cameleyre (rue Georges Clemenceau, Colvert et avenue de la Côte d'Argent).

Compte tenu du schéma directeur et des contraintes identifiées, les mesures suivantes sont envisagées :

- **Sur le réseau :**

- Mise en place d'un ouvrage cadre de 300x500 pour permettre la déviation des effluents (réseau piste cyclable et interception des deux fossés vers le Lac Vert).
- Mise en place d'un système de régulation de débit permettant de gérer le flux dans le lac.
- Mise en place d'un système de traitement des MES (séparateur hydrodynamique First Défense).

- **Sur le Lac Vert :**

- Mise en œuvre d'un système de surverse à la cote 14,70m NGF permettant un abaissement de 20cm du niveau moyen du lac.

D/ Le contexte réglementaire du projet.

Le projet est concerné par la loi sur l'Eau pour deux rubriques :

2.1.5.0 « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ». La surface du bassin intercepté par le projet étant d'environ 40 hectares, il est soumis au régime d'**AUTORISATION**.

3.2.4.0 « Vidanges de plan d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 hectares ». Le projet prévoyant un abaissement du niveau du plan d'eau de 20cm, il est soumis au régime de **DÉCLARATION**.

III - COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

A/ Le dossier comprend :

- L'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2021.
- Dossier d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'Eau » (partie commune et partie loi sur l'Eau).
- Identité du demandeur.
- Le courrier du maître d'ouvrage (SIBA) adressé au Maire de la commune de Biganos.
- Localisation du projet.
- Résumé non technique.
- Description du projet.

- Contexte réglementaire.
- Étude d'incidence.
- Moyens de surveillance et entretien du site.
- Compatibilité avec les plans et programmes :
 - SAGE Adour-Garonne.
 - SAGE Leyre.
 - SAGE Nappes profondes de Gironde.
 - Plan de gestion des risques d'inondations.

B/ Avis exprimés avant l'enquête publique :

En réponse au dossier transmis à la commission locale de l'Eau le 8 avril 2021 par le SIBA, le Président de la CLE a estimé que la demande de valorisation du Lac Vert en espace de régulation des eaux pluviales est jugée compatible avec le SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés.

Avis rendu le 29 avril 2021 par Monsieur Serge BAUDY, président de la CLE.

IV - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

A/ Désignation par le Tribunal Administratif.

J'ai été désigné le 19 mai 2021 par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux en vue de conduire l'enquête publique portant sur : « demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos ».

Décision n° E 210 000 50/33 du 19 avril 2021.

B/ Préparation de l'enquête publique :

1) Réunions préparatoires.

- Le jeudi 27 mai 2021 matin, rendez-vous avec Monsieur BLUNEAU José DDTM pour la prise en compte du dossier d'enquête et arrêter les jours et heures de permanence de réception du public.

- Le mardi 1^{er} juin 2021 en début d'après-midi, réunion au SIBA à Biganos pour la présentation du projet « de valorisation du Lac Vert » par Madame Sabine JEANDENAND Directrice Générale des Services du SIBA, était également présent Monsieur Georges BONNET, Maire adjoint délégué à l'urbanisme de la commune de Biganos.

2) Information au public.

- Par voie de presse avec la parution de l'arrêté d'enquête publique dans le journal Sud-Ouest, éditions des jeudi 10 juin 2021 et jeudi 1^{er} juillet 2021, ainsi que dans les Échos Judiciaires Girondins le vendredi 11 juin 2021 et vendredi 2 juillet 2021.
- Sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : www.gironde.gouv.fr où le dossier sera consultable.
- Par voie d'affiches sur les panneaux dédiés de la Mairie de Biganos et sur le site du Lac vert où sont disposées trois affiches plastifiées (fournies par le SIBA) sur le pourtour du plan d'eau.
- Réception du public par le Commissaire Enquêteur en Mairie de Biganos : selon le protocole sanitaire défini par la Préfecture de la Gironde.
 - Lundi 28 juin 2021 de 9h à 12h
 - Mercredi 7 juillet 2021 de 14h à 17h30
 - Mardi 13 juillet 2021 de 14h à 17h30
 - Mercredi 21 juillet 2021 de 14h à 17h30
 - Mardi 27 juillet 2021 de 14h à 17h30 (clôture de l'enquête publique)

En dehors des jours de permanence du Commissaire Enquêteur, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Biganos (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30) et sur le site dédié de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :
ddtm-spe2@gironde.gouv.f

V - OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Le public n'a déposé aucune observation sur le registre mis à sa disposition en Mairie pour la durée de la procédure ni par courrier adressé au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête, ni sur le site dédié de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde : ddtm-spe2@gironde-gouv.fr

VI – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE :

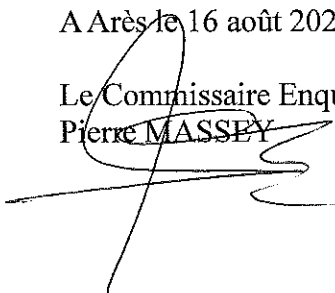
L'enquête publique sur « la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos a été réalisée dans les formes prévues par les articles L 123-1 à L 123-15 et R 123-1 à R 123-21 du Code de l'Environnement, partie réglementaire et selon le protocole sanitaire défini par la Préfecture.

Elle s'est déroulée du lundi 28 juin au mardi 27 juillet 2021 à 17h30.

A l'issue du délai d'enquête le mardi 27 juillet 2021 à 17h30 j'ai clos et signé le registre d'enquête vierge de toute observation.

A Arès le 16 août 2021

Le Commissaire Enquêteur
Pierre MASSEY



ANNEXES

Annexe 1	Arrêté Préfectoral en date du 26 Mai 2021
Annexe 2	Zone du projet
Annexe 3	Publicité dans la presse de l'Enquête Publique
Annexe 4	Certificat d'affichage



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures environnementales

ARRÊTÉ DU 26 mai 2021

prescrivant une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos

Le responsable du projet : Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement notamment les articles L215-13, L122-1 et R122-1 et suivants concernant les études d'impacts des projets, les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33 concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations ayant une incidence sur l'environnement, les articles L214-1 et R214-1 et suivants relatifs à la protection du milieu aquatique, les articles L181-1 et R181-1 et suivants relatif à l'autorisation environnementale,

VU le Code de la Santé Publique, les articles L1321-2 et suivants et les articles R1321-1 à R1321-63 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU l'arrêté préfectoral en date du 01 mars 2021 accordant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique,

VU la demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau pour le projet de valorisation du «Lac Vert» en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos, déposée par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),

VU l'avis du SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés en date du 29 avril 2021,

VU la décision n° E21000050/33 du 19 mai 2021 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Monsieur Pierre MASSEY en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique sur ce projet,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – DATES et OBJET DE L'ENQUÊTE : Il sera procédé à une enquête publique **du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) 16, allée Corrigan CS 40002 – 33311 ARCACHON Cedex tél : 05 57 52 74 99. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

ARTICLE 2 - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, à la Mairie de Biganos, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des Services de l'État de la Gironde.

Les observations pourront aussi être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Biganos 52, avenue de la Libération 33380 BIGANOS, elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative – à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Toute personne pourra demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales.

ARTICLE 3 - COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Pierre MASSEY Officier supérieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

ARTICLE 4 - PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **à la Mairie de BIGANOS** pour recevoir ses observations :

- lundi 28 juin 2021 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 07 juillet 2021 de 14h00 à 17h30,
- mardi 13 juillet 2021 de 14h00 à 17h30,
- mercredi 21 juillet 2021 de 14h00 à 17h30,
- mardi 27 juillet 2021 de 14h00 à 17h30.

ARTICLE 5 - PUBLICITE DE L'ENQUÊTE : Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté, sera publié par les soins du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux du département de la Gironde.

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés à la mairie de Biganos par les soins du Maire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le Maire.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf si impossibilité, cet avis sera également publié par voie d'affiches par les soins du maître d'ouvrage, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 24 avril 2012 « *les affichages mesurent au moins 42 cm sur 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune* ».

Dans les mêmes conditions de délai, cet avis sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales)

ARTICLE 6 - FORMALITES DE FIN D'ENQUÊTE : A la fin de l'enquête, le Maire remettra ou transmettra dans les vingt-quatre heures, au commissaire enquêteur le registre d'enquête, le dossier d'enquête déposé en mairie et les lettres d'observations reçues, avec un certificat attestant de l'affichage de l'avis d'enquête sur la commune. Le commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre.

Le commissaire enquêteur convoquera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, ses observations.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur chaque objet de l'enquête en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'opération.

Le commissaire enquêteur transmettra au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde à la demande du commissaire enquêteur après avis du responsable du projet.

ARTICLE 7 : CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le conseil municipal de la commune de Biganos est appelé à donner un avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête. Ne seront pris en compte que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 8 - DECISIONS : La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer par un arrêté sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales.

ARTICLE 9 - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ENQUÊTE :

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Direction des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, ainsi qu'en mairie de Biganos et sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales)

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales.

ARTICLE 10 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, le Maire de Biganos, le Commissaire enquêteur, le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

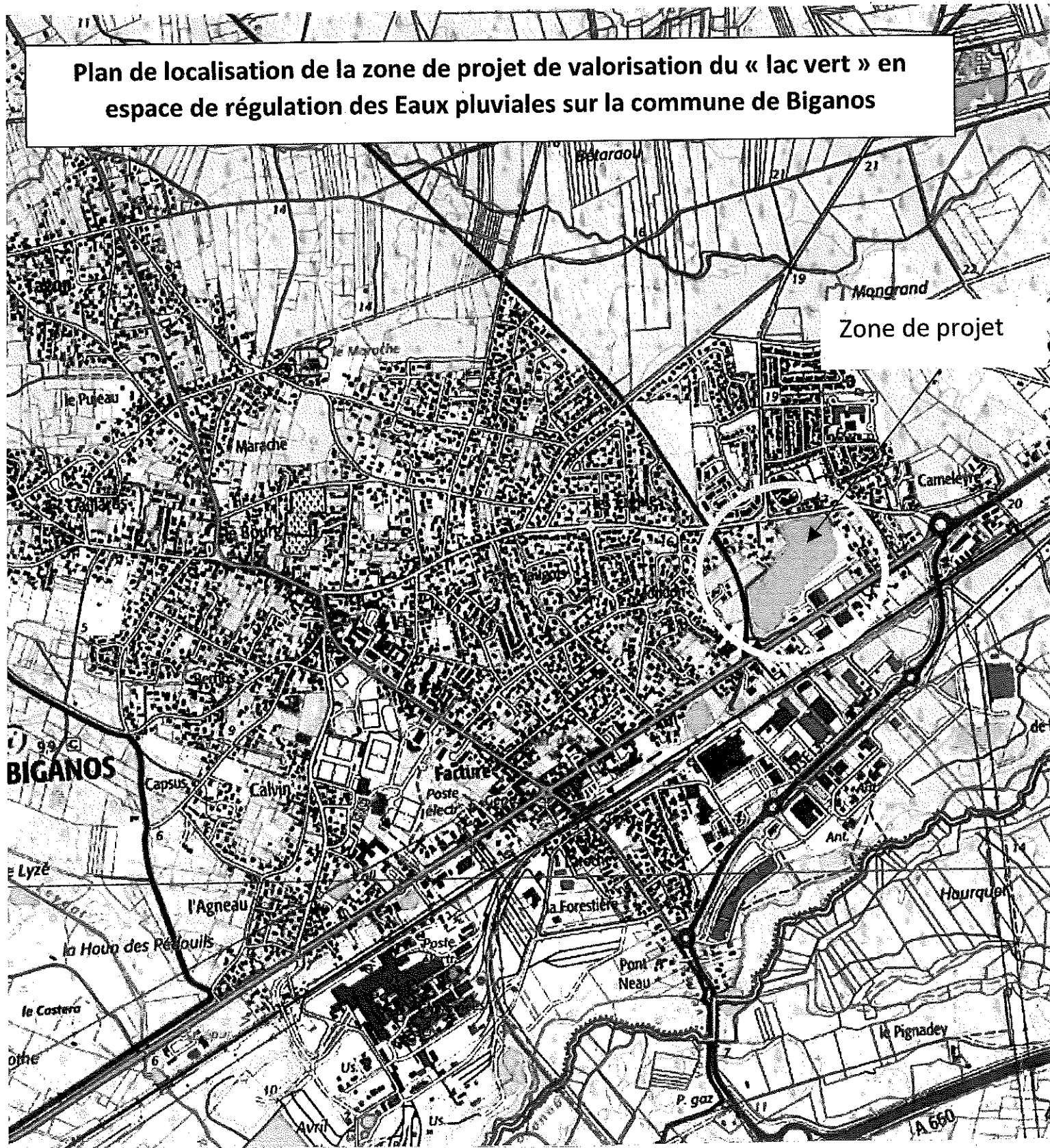
Fait à Bordeaux, le 26 mai 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Po/le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
l'Adjoint au Directeur



Alain GUESDON

Plan de localisation de la zone de projet de valorisation du « lac vert » en espace de régulation des Eaux pluviales sur la commune de Biganos





Direction départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de valorisation du Lac Vert
en espace de régulation des eaux pluviales
Commune de Biganos

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du Lac Vert en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos.

Le responsable du projet est : le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), 16, allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon Cedex, tél. 05 57 52 74 99. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, sera mis à la disposition du public à la mairie de Biganos, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Biganos.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur M. Pierre MASSEY, officier supérieur retraité, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Biganos pour recevoir ses observations :

- lundi 28 juin 2021 de 9h à 12h,
- mercredi 7 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mardi 13 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mercredi 21 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mardi 27 juillet 2021 de 14h à 17h30.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Biganos et à la Direction départementale des territoires et de la mer, service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux, ainsi que sur le site Internet des services de l'État de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.



Direction départementale des territoires et de la mer
Service des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de valorisation du Lac Vert
en espace de régulation des eaux pluviales
Commune de Biganos

Une enquête publique unique est prescrite du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du Lac Vert en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), 16, allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon Cedex, tél. 05 57 52 74 99. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, sera mis à la disposition du public à la mairie de Biganos, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Biganos.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur M. Pierre MASSEY, officier supérieur retraité, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Biganos pour recevoir ses observations :

- lundi 28 juin 2021 de 9h à 12h,
- mercredi 7 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mardi 13 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mercredi 21 juillet 2021 de 14h à 17h30,
- mardi 27 juillet 2021 de 14h à 17h30.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Biganos et à la Direction départementale des territoires et de la mer, service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux, ainsi que sur le site Internet des services de l'État de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

11 Juin 2021

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS

02 Juillet 2021



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de valorisation du « Lac Vert »
en espace de régulation des eaux pluviales
Commune de Biganos

Une enquête publique est prescrite du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) 16, allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon Cedex tél : 05 57 52 74 99. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Biganos, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Biganos.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

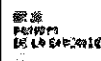
Le commissaire enquêteur Monsieur Pierre MASSEY Officier supérieur retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Biganos pour recevoir ses observations :

- lundi 28 juin 2021 de 09 h à 12 h,
- mercredi 07 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mardi 13 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mercredi 21 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mardi 27 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Biganos et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site Internet des Services de l'Etat de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

21001810



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICES DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de valorisation du « Lac Vert »
en espace de régulation des eaux pluviales
Commune de Biganos

Une enquête publique est prescrite du lundi 28 juin 2021 au mardi 27 juillet 2021 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos.

Le responsable du projet est : le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) 16, allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon Cedex tél : 05 57 52 74 99. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, sera mis à la disposition du public à la Mairie de Biganos, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Biganos.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Pierre MASSEY Officier supérieur retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Biganos pour recevoir ses observations :

- lundi 28 juin 2021 de 09 h à 12 h,
- mercredi 07 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mardi 13 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mercredi 21 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30,
- mardi 27 juillet 2021 de 14 h à 17 h 30.

À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Biganos et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site Internet des Services de l'Etat de la Gironde : www.gironde.gouv.fr

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

21002008

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de Biganos certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique du 28 juin 2021 au 27 juillet 2021 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de valorisation du « Lac Vert » en espace de régulation des eaux pluviales sur la commune de Biganos sur la demande du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie de Biganos à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, Biganos

le, 27 JUIL. 2021

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué
Georges BONNET

